



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

COMMUNIQUÉ

**GOVERNEMENT
DE LA FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES**

Séance du 10 décembre 2020

Table des matières

<u>PLAN QUINQUENNAL DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ</u>	<u>3</u>
<u>ADOPTION DU PLAN D' ACTIONS RELATIF AUX DROITS DE L'ENFANT</u>	<u>4</u>
<u>32 PROJETS VISANT À LUTTER CONTRE LES VIOLENCES CONTRE LES FEMMES VONT VOIR LE JOUR EN FWB.....</u>	<u>6</u>
<u>DES SPECTACLES D'ARTISTES LOCAUX CAPTÉS ET DIFFUSÉS SUR LES MÉDIAS DE PROXIMITÉ</u>	<u>7</u>
<u>CONTACTS PRESSE.....</u>	<u>8</u>

Plan quinquennal de lutte contre la pauvreté

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vient d'approuver ce jeudi 10 décembre le plan relatif à la lutte contre la pauvreté et à la réduction des inégalités sociales.

Le Ministre-Président, Pierre-Yves Jeholet, se réjouit de cet aboutissement : « *Après une année de travail et de concertation, je suis très heureux que le plan quinquennal de lutte contre la pauvreté se concrétise, comme nous nous y étions engagés dans la déclaration de politique communautaire. Ce plan se veut transversal afin d'englober les différentes compétences de la FW-B. Par ailleurs, dans un souci de bonne articulation, son élaboration s'est déroulée en parallèle de celle concernant le Contrat d'Administration du Ministère. Il était également nécessaire de veiller à prendre en considération les conséquences de la crise sanitaire que nous traversons sur les publics précarisés* ».

Réunis autour de l'équipe composant la Cellule pour la réduction des inégalités sociales et de la lutte contre la pauvreté au sein de la Direction de coordination des politiques transversales du Ministère de la Communauté française, les partenaires associatifs, les administrations générales, les organismes d'intérêt public, les cabinets des Ministres fonctionnels, mais également le Conseil de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales, ont été étroitement associés à l'écriture de ce plan. Ce dernier se veut évolutif afin de répondre aux réalités de terrain par le biais d'une actualisation, le cas échéant, sur base du rapport de suivi prévu à mi- législature.

Ce plan présenté par le Ministre-Président, sera porté par l'ensemble du Gouvernement. Quant à la Cellule pour la réduction des inégalités sociales et pour la lutte contre la pauvreté, elle poursuivra sa mission en veillant au suivi de la mise en œuvre de ce plan qui s'articule autour de trois axes stratégiques :

- Axe I : Garantir l'accessibilité des services de la FW-B et de l'offre des opérateurs partenaires aux personnes en situation de pauvreté.
- Axe II : Prévenir les situations de vulnérabilité tout au long du parcours de vie des publics dans les compétences de la FW-B;
- Axe III : Développer l'expertise de la FW-B en matière de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités sociales.

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 (0) 473 27 14 79

Adoption du plan d'actions relatif aux droits de l'enfant

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles adopte son plan d'actions relatif aux droits de l'enfant. Ce texte ambitieux et transversal s'inscrit sur la durée de la législature et se veut être davantage qu'une feuille de route gouvernementale en considérant la société civile et les enfants comme de véritables experts et partenaires.

La Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) a fêté ses trente ans en 2019. Pour les 196 pays signataires, ce texte fondamental doit guider l'action et l'attention des pouvoirs publics en matière de respect des droits de l'enfant. C'est également le cas pour la Fédération Wallonie – Bruxelles.

Le contexte troublé de ce début de législature n'a pas détourné le Gouvernement de l'objectif d'une meilleure prise en compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques menées et soutenues par la Fédération Wallonie – Bruxelles. Il renforce au contraire sa conviction : la pleine réalisation de ces droits fondamentaux nécessite notre attention constante. Les institutions et services organisés ou subventionnés par la Fédération doivent pouvoir l'assurer en toutes circonstances, en s'appuyant sur des professionnels outillés adéquatement. L'évaluation des efforts menés et des résultats obtenus doit être régulière, et nourrir une recherche de solutions et améliorations nouvelles.

Tel est précisément le rôle de ce plan, qui s'articule autour de 9 objectifs, notamment :

- la lutte contre la pauvreté par l'amélioration de l'accessibilité des structures et activités propices à l'intégration sociale et l'épanouissement personnel ;
- la prévention de toute forme de violence et de harcèlement ;
- la participation des enfants aux décisions les concernant ;
- le soutien à la prise en charge des besoins fondamentaux des plus vulnérables ;
- la formation des professionnels à une prise en compte systématique des droits de l'enfant.

Parmi les mesures qui seront mises en œuvre dans le cadre de ce plan, relevons particulièrement la lutte contre toute forme de violence et de harcèlement. Outre les actualités régulières faisant état de faits de harcèlement, les quelque 2000 jeunes interrogés dans le cadre du processus participatif 'Nos droits, nos voix' organisé dans le cadre de l'élaboration de ce plan, placent ce sujet en tête des préoccupations exprimées.

Le harcèlement et les violences dites 'éducatives' portent gravement préjudice au développement de l'enfant. Ce plan entend répondre à la volonté exprimée dans l'Accord de Gouvernement concernant la prévention et la sanction de ce type de violences.

La plupart des jeunes interrogés ont également fait part de leur impression de ne pas être associés à la résolution des problèmes. Or, le droit à la participation est l'un des quatre principes piliers de la Convention internationale des droits de l'enfant et une préoccupation constante des instances internationales et des organisations de défense des droits de l'enfant. C'est la raison pour laquelle la participation des enfants occupe une place centrale de ce plan d'actions et pourra se déployer au cœur même de la vie quotidienne des enfants, c'est-à-dire

à l'école, mais également dans les organisations de jeunesse, l'accueil temps libre et le tissu associatif, entre autres. À tous les niveaux décisionnels et dans tous les secteurs, les enfants doivent être reconnus comme des sujets de droit à part entière, méritant une prise en compte particulière dans la communication institutionnelle. L'expression de leurs avis et de leurs besoins est nécessaire à l'élaboration des politiques qui les concernent.

« Lors de la consultation que nous avons menée auprès des enfants et des jeunes dans le cadre de l'élaboration de ce plan d'action, il est très nettement apparu qu'ils sont demandeurs de plus d'espaces de dialogues et de libre expression. Nous ne devons plus seulement les considérer comme les citoyens de demain, mais déjà comme les citoyens d'aujourd'hui. Il est essentiel de les entendre davantage sur les décisions qui les concernent, mais aussi de leur permettre également de développer une citoyenneté critique et engagée afin de faire face à la reproduction des inégalités, à la précarité grandissante, au racisme et à la violence en général. Ce plan, notamment par sa transversalité, entend relever de nombreux défis, et poursuit à la fois des dynamiques existantes et de nouvelles ambitions, qui pourront être enrichies et mises en œuvre tout au long de la législature », conclut la Ministre de l'enfance Bénédicte Linard.

Cabinet de Bénédicte LINARD

Lauriane Douchamps

Lauriane.Douchamps@gov.cfwb.be

+32 (0) 478 98 59 96

32 projets visant à lutter contre les violences contre les femmes vont voir le jour en FWB

Pas moins de 32 projets verront le jour dans les prochains mois dans le cadre de deux appels à projets, l'un visant les violences contre les femmes et les filles dans un contexte de Covid, l'autre le harcèlement et le sexisme dans les médias. Ceux-ci ont été approuvés ce jeudi par le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur proposition de la Ministre du Droits des femmes Bénédicte Linard. Montant total : 468.000 euros.

La lutte contre les violences faites aux femmes et la lutte pour une meilleure représentation des femmes dans les médias sont deux points majeurs du **Plan Droits des femmes de la Fédération Wallonie-Bruxelles**. Les deux appels à projets lancés au mois de septembre et aujourd'hui finalisés en sont donc une première concrétisation.

Les projets ont été déposés par des associations, institutions, organisations travaillant sur ces questions et portent sur la sensibilisation, la prévention et la lutte contre le sexisme et les violences faites aux femmes, notamment dans la sphère médiatique.

- **20 projets ont été sélectionnés dans le cadre de l'appel à projets « Violences contre les femmes et les filles dans un contexte post-Covid », pour un montant de 305.300 euros.**
- **12 projets visant à lutter contre le sexisme et les violences faites aux femmes dans les médias (et notamment le cyberharcèlement) ont également été sélectionnés, pour un montant total de 163.100 euros.**

Parmi les projets qui verront le jour grâce à cette subvention, citons par exemple un projet de déconstruction des stéréotypes de genre, des ateliers d'auto-défense féministes, ainsi que de plusieurs projets de formation dont une formation pour faire face au cyber-harcèlement pour étudiantes, au sein d'une haute école de la Fédération Wallonie Bruxelles.

« Quotidiennement, des femmes journalistes, politiques ou tout simplement engagées sont harcelées sur les réseaux sociaux dans le but de les faire taire. La récente inculpation suite au harcèlement de nombreuses journalistes féminines est un bon signal, mais le travail doit se poursuivre. Les violences conjugales et intrafamiliales ont également augmenté ces derniers mois, exacerbées par le confinement. Nous devons agir à tous les niveaux et construire des solutions concrètes et durables pour venir en aide aux victimes de violences : il ne s'agit pas uniquement d'agir après que les violences aient eu lieu mais aussi de faire en sorte qu'elles n'arrivent », conclut Bénédicte Linard.

Des spectacles d'artistes locaux captés et diffusés sur les médias de proximité

Le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à l'initiative de la ministre des Médias et de la Culture Bénédicte Linard, a octroyé ce jeudi une subvention de 275.000 euros au réseau des médias de proximité afin de financer la captation de spectacles d'artistes locaux.

Ce projet prend place dans la lignée des captations de spectacles qui ont débuté à la RTBF et les complète au niveau local. Il permet aux médias de proximité de continuer à soutenir le secteur culturel et artistique, fortement mis à mal par la crise du Covid-19. Il participe également à garantir un accès à la culture de proximité.

Ce projet de captation de prestations d'artistes locaux concerne principalement la musique, mais pas uniquement. Il s'appuie sur l'expertise des centres culturels pour déterminer la liste des artistes à capter et la mise à disposition des lieux, et sur celle des douze médias de proximité pour le volet technique de la captation, en collaboration active et étroite avec des pigistes, particulièrement touchés par le ralentissement de l'activité.

Concrètement, **les douze médias de proximité capteront, dans chacune de leurs régions, la prestation d'un artiste local émergent.** Ces captations se dérouleront dans un centre culturel de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans chacune des régions couvertes, en bonne concertation avec la Fédération des centres culturels. Chaque Média de proximité finalisera ensuite une émission de 26 minutes, habillée et structurée de manière homogène, afin de constituer une série cohérente de 12 émissions de 26 minutes.

Ces douze émissions seront diffusées, au rythme d'une par semaine **pendant douze semaines à partir du 24 décembre**, sur chacun des médias de proximité. Ils feront également l'objet de capsules pour les réseaux sociaux. Le budget prévu pour cette opération est de 275.000 euros.

« Je me réjouis de la mobilisation de l'ensemble des médias de proximité pour ce projet qui permettra de soutenir concrètement des artistes locaux et de faire découvrir des talents émergents de notre Fédération. Cette collaboration est une nouvelle illustration de l'importance des synergies dans un contexte qui nous oblige à nous réinventer, chacun à notre niveau. Ces diffusions permettront en outre d'aller vers le public en cette période de fêtes malgré la fermeture des salles », conclut la ministre des Médias et de la Culture Bénédicte Linard.

Contacts presse

Cabinet de Pierre-Yves JEHOLET

Nicolas Reynders

nicolas.reynders@gov.cfwb.be

+32 (0) 473 27 14 79

Cabinet de Frédéric DAERDEN

Xavier Gonzalez

xavier.gonzalez@gov.cfwb.be

+32 (0) 479 86 59 11

Cabinet de Bénédicte LINARD

Lauriane Douchamps

Lauriane.Douchamps@gov.cfwb.be

+32 (0) 478 98 59 96

Cabinet de Valérie GLATIGNY

Sandrine Lonnoy

Sandrine.lonnoy@gov.cfwb.be

+32 (0) 477 67 03 43

Cabinet de Caroline DESIR

Jean-François Mahieu

jean-francois.mahieu@gov.cfwb.be

+32 (0) 476 54 55 75